



ACTION POUR LA PAIX, L'ÉDUCATION ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

A.P.E.D.H

COMMUNIQUE DE PRESSE N°005/COORD/N-K/2021

DE LA RECRUESCENCE DE MASSACRE DANS LE TERRITOIRE DE BENI ASSIMILEE AUX VIOLATIONS PURE DES DROITS HUMAINS.

L'Action pour la Paix l'Éducation et la défense des Droits Humains, APEDH en sigle, est douloureusement affectée par l'insécurité qui bat son plein au Nord-Kivu, particulièrement dans le territoire de Beni où nous observons une recrudescence de massacre perpétrés et constatons malheureusement un silence coupable de la part du gouvernement censé protéger les gouvernés.

Une journée ne passe sans qu'un nombre de nos compatriotes ne se voient vidés de leurs sangs, nous remarquons des atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et la sécurité de la personne, et les atteintes au droit de propriété perpétrés cycliquement sur cette population civile impuissante par les ADF dans le territoire de Beni ; et personne n'en parle. Cette situation humanitaire perdue depuis plus d'une décennie.

En effet l'APEDH sidéré de constater que depuis Novembre 2019, les violations se multiplient à Beni et sur les territoires frontaliers d'Irumu et de Mambasa dans la province d'Ituri. Les civile, dont une majorité de femmes et d'enfants, sont la cible de violences perpétrées par des hommes sans foi, ni loi qui ont fait plus de 150 morts entre le 11 décembre 2020 et le 10 janvier 2021, plus de 100 personnes enlevées et de blessées. Des pillages des structures sanitaires, de ressources naturelles, des incendies de maisons ont été aussi rapportés par nos sources.

Surprenant encore, au 10 janvier 2021, ce sont plus de 67 000 personnes qui se sont déplacées suite à ces conditions de vie particulièrement précaires et l'insécurité qui rend la vie insupportable. Nous constatons avec regret que ceux qui font le massacre à Beni sont des étrangers avec la complicité des certains natifs politico-militaire du territoire.

L'APEDH demande l'implication des autorités de s'assumer et poursuivre les enquêtes judiciaires sur les crimes commis par les ADF dans les zones où ils opèrent en toute liberté et établir les responsabilités des auteurs pour qu'ils répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Fait à Goma, le 22 Février 2021

Pour l'APEDH

Coordination Nationale